
ICANN76 | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Mardi 14 mars 2023 – 16h30 à 17h30 CUN

WENDY PROFIT :

La prochaine séance va commencer dans quelques minutes. Si vous voulez bien prendre place, merci.

Bonjour et bienvenue à la séance conjointe du Conseil d'Administration de l'ICANN et de la CSG. Il s'agit d'une discussion entre les membres de la CSG et du Conseil d'Administration de l'ICANN.

Nous n'écouterons pas les questions de la salle. Les participants sont les bienvenus s'ils souhaitent chatter entre eux et il est possible qu'on demande aux membres de la CSG de répondre à des questions.

Pour voir la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur le bouton « Close Captions », sous-titrage, de Zoom. Sachez que le chat est archivé et que tout est régi par des normes de comportement de l'ICANN.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir donner votre nom à chaque fois que vous prenez la parole et de parler lentement et clairement pour les scripts et les interprètes.

Ceci étant, je cède maintenant la parole à Matthew Shears qui va être le président de séance au nom du Conseil d'Administration. Matthew.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup. Je m'appelle Matthew Shears, je suis avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. Il s'agit de la réunion du Conseil d'Administration et du groupe des représentants des entités commerciales. Nous avons beaucoup de personnes à cette table, donc nous nous sommes dit qu'il serait peut-être, utile pour tout le monde de se présenter. Mais avant, je vais céder la parole à Lori qui va faire quelques commentaires d'introduction.

LORI SCHULMAN : Bonjour, je m'appelle Lori, je suis présidente de l'IPC. Je suis très heureuse de cette réunion avec le Conseil d'Administration. À cette heure, une page se tourne puisque nous avons maintenant la recherche du nouveau PDG, nous avons un nouveau président au Conseil d'Administration et les possibilités sont enthousiasmantes. Nous avons hâte de lancer la discussion. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Nous allons peut-être commencer là-bas et on va faire un tour de table rapide.

BRIAN KING : Je m'appelle Brian King, je suis vice-président de l'IPC. Merci aux membres du Conseil d'Administration d'être avec nous aujourd'hui.

JAN JANSEN : Bonjour, moi aussi je souhaite remercier les membres du Conseil d'Administration. Je suis Jan Jansen, je suis secrétaire de l'IPC et je suis juriste à Bruxelles.

SUSAN MOHR : Je m'appelle Susan Mohr, je suis vice-présidente de l'ISPCP et je souhaite également remercier le Conseil d'être avec nous aujourd'hui.

PHILIPPE FOUQUART : Merci. Je suis Philippe Fouquart, je suis président de l'ISPCP.

DANKO JEVTOVIC : Je suis Danko, je suis vice-président du Conseil d'Administration. Merci de nous avoir invités.

STEVE DELBIANCO : Je suis Steve Del Bianco, vice-président des politiques à la BC.

MASON COLE : Je m'appelle Mason Cole, je suis président de la BC et je suis très heureux d'être avec vous.

TRIPTI SINHA : Je suis Tripti Sinha, Conseil d'Administration de l'ICANN. Je suis très heureuse d'être avec vous aujourd'hui.

BECKY BURR : Je suis Becky Burr, Conseil d'Administration de l'ICANN.

MARK DATYSGELD : Je suis Mark, membre du conseil de la GNSO pour la BC et je travaille à l'utilisation malveillante du DNS.

TIM SMITH : Bonjour, je suis Tim Smith et je suis représentant CSG pour la BC.

AVRI DORIA : Avri Doria, Conseil d'Administration de l'ICANN.

MAARTEN BOTTERMAN : Maarten Botterman, Conseil d'Administration de l'ICANN.

EDMON CHUNG : Edmon Chung, également au Conseil d'Administration de l'ICANN.

MATTHEW SHEARS : Très bien, merci beaucoup. N'oubliez pas de donner votre nom avant de prendre la parole et parlez lentement s'il vous plaît, et je me le rappelle à moi-même.

Nous allons commencer par les questions du Conseil d'Administration.
Si vous voulez bien les afficher, s'il vous plaît, merci. Je vais les lire.

Le Conseil d'Administration souhaiterait réfléchir à combiner l'efficacité d'une approche agile aux résolutions de problèmes comme

les petites équipes du conseil étant donné le besoin de redevabilité et de transparence afin de faire des progrès sur les politiques. Quand est-ce qu'une approche serait la plus appropriée ? Comment pouvons-nous nous assurer qu'elle n'élimine pas les étapes requises dans le processus d'élaboration de politiques ?

LORI SCHULMAN :

Merci. Je vais répondre aux questions du Conseil d'Administration et mes collègues, s'ils le souhaitent, pourront intervenir. Steve, je vous cède la parole après avoir parlé.

Merci au Conseil pour cette question. Je pense que c'est une question tout à fait opportune et pertinente par rapport à la principale préoccupation de la plupart des parties prenantes ici à l'ICANN.

Nous avons trois suggestions. Je vais vous les présenter avec soin et ensuite, je céderai la parole à un certain nombre de membres du panel ici. Mais si vous avez des questions ou des commentaires, nous aurons un micro que nous ferons circuler. Wendy Profit aura ce micro. Si vous souhaitez intervenir dans la salle, levez la main dans la salle. Si vous êtes en ligne et que vous souhaitez intervenir, levez la main en ligne et notre secrétariat, très capable, lira vos questions si elles sont bien formulées, à savoir si vous indiquez « Question ». Sinon, nous surveillerons le chat. Nous verrons ce qui est le plus simple pour le secrétaire. Nous allons commencer.

Nous avons trois suggestions en réponse à cette question très précise. Premièrement, nous recommandons que le Conseil d'Administration permette le processus de directives GGP pour prouver que cela peut

accélérer la résolution des problèmes. La CSG sait que ce GGP de la GNSO a été mis en place pour s'occuper de l'assistance des candidats. Nous avons d'ailleurs entendu parler de ceci.

Le processus de travail du GGP devrait durer un mois. Il y a eu un processus qui a été approuvé en janvier et encore aujourd'hui. Est-ce que ce travail est considéré comme approprié par le Conseil ? Sinon, quel serait un bon calendrier sans compromis du fonctionnement du modèle multipartite ?

Le CSG reconnaît que le Conseil d'Administration a permis au GGP de fonctionner et de réfléchir à son premier problème. Je ne sais pas si le Conseil souhaite répondre ou s'il faut que je passe en revue les trois points.

Le deuxième point, c'est considérer la formation du groupe d'experts. Le CSG considère qu'effectivement il y a un problème d'efficacité dans la résolution des problèmes. Il pourrait y avoir des méthodes plus rapides pour les problèmes qui requièrent une expertise. Le Conseil d'Administration a les moyens de demander à des experts leur aide ; ceci pourra être efficace dans les problèmes plus techniques, cybersécurité, propriété intellectuelle, administration de subventions ou autres. La communauté a des experts reconnus dans ce domaine.

Si le Conseil d'Administration agissait dans ce sens, les critères pour l'élection d'experts et la raison de cette équipe seraient soumis à la communauté pour commentaires. Les délibérations seraient comme dans d'autres équipes avec un nombre limité de participants. Les observateurs pourraient être présents sans intervenir. Une fois que le

problème obtiendra une solution, il y aura une consultation publique de 30 jours ou moins pour s'assurer que tous les membres de la communauté auront eu l'opportunité d'intervenir.

Enfin, le Conseil d'Administration pourrait réfléchir à des réponses RRT de réaction rapide. Autre approche, le Conseil d'Administration pourrait être appelé dans des situations précises à fournir des réponses rapides à certains problèmes. Les RRT pourraient être catégorisés par projet, comme les SubPro ou la cybersécurité. Les critères spécifiques pour la composition des équipes et les moments où on ferait appel aux équipes, tout ceci pourrait être soumis à la communauté pour commentaires. Une fois que les équipes seraient organisées, elles pourraient être prêtes à répondre avec des modalités spécifiques et elles pourraient être renouvelées conformément aux descriptions.

Les recommandations, il y faudra travailler. Il pourrait y avoir une période de commentaires courte. Toutes les réunions d'experts proposées seraient disponibles au public pour des raisons de transparence et de responsabilité. Dites-nous si ces options sont viables, ce que vous en pensez et comment on les mettrait en œuvre.

MATTHEW SHEARS :

Merci Lori. Merci pour ces propositions.

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un au Conseil qui souhaite faire un bref commentaire là-dessus ? On pourrait peut-être faire un commentaire par rapport aux autres questions qui nous ont été fournies.

LORI SCHULMAN : Comme vous voulez, si c'est plus efficace. Je voulais passer le micro à Steve, désolée.

STEVE DELBIANCO : Le Conseil d'Administration, dans sa question, a mentionné l'exemple des petites équipes. Mark Datysgeld, qui est avec nous à la BC, a été pionnier des petites équipes sur l'utilisation malveillante du DNS, et j'ai également été membre de cette petite équipe pour le SSAD Light qui maintenant s'appelle le service de demande du titulaire du nom de domaine.

Dans ces deux cas, je crois que les facteurs qui ont contribué à la réussite se résument à éliminer l'envergure de manière à ce que le résultat de la petite équipe puisse alimenter quelque chose qui soit automatiquement utilisable plutôt que le résultat qui informe le PDP puisque ceci est requiert une approbation structurée beaucoup plus complexe. La petite équipe sur l'abus du DNS s'est concentrée sur ce qui pourrait être mis en place, comment, en parlant des contrats. Cela permettrait à l'Org de négocier avec les parties contractantes. Et l'opportunité, c'est que si la CSG et les parties contractantes se mettaient d'accord, peut-être sur le cadre de tout ceci dans le cadre de l'abus du DNS, les choses pourraient aller plus vite.

Ces conversations ont eu lieu en mai-juin de l'année dernière. Je comprends déjà qu'apparemment, nous avons déjà des propositions d'un mandat de contrats qui pourront permettre d'éliminer les mauvais acteurs dans la communauté des bureaux d'enregistrement et ceux qui ne participent pas à l'ICANN.

Dans le cas des petites équipes sur le SSAD ou sur le service de demande de titulaire de nom de domaine, nous avons également réduit la quantité de travail et nous nous sommes concentrés sur ce qui pouvait être fait rapidement, y compris la collecte d'informations mais également la qualité des demandes qui nous arrivent. Dans les deux cas, les petites équipes nous ont permis d'éviter de considérer les politiques de consensus, tout ce qui requerrait certaines choses plus longues, et nous pensions voir plus d'action. D'ailleurs, d'ici la fin de 2023 dans les deux cas, il y aura mis en œuvre.

J'espère que ceci vous aide.

MATTHEW SHEARS :

Steve, merci beaucoup.

De mon point de vue, je crois que le fonctionnement de l'équipe était tout à fait adéquat, en particulier sur l'utilisation malveillante du DNS. Je sais que Mark était impliqué dans cette équipe. Merci.

MARK DATYSGELD :

Merci beaucoup, Steve, d'avoir expliqué ceci.

Ce que j'aimerais mentionner de mon expérience dans la petite équipe et qui est très important selon moi, c'est que plutôt que de nous concentrer sur les choses sur lesquelles on n'était pas d'accord, on s'est concentrés sur les choses sur lesquelles on était d'accord, quoi qu'il arrive. Nous l'avons fait en consultant la communauté, c'était la première étape, et ensuite nous avons compris ce que la communauté nous disait. La conclusion, c'est fait qu'il n'y avait qu'un ou deux sujets,

en dépit de toutes les différences de la communauté, sur lesquels nous sommes d'accord. Nous en avons discuté, nous l'avons ramené à la communauté et la communauté a dit : « Oui, c'est cela. » Voilà comment nous avons pu avancer avec le groupe.

Ce n'est pas une solution pour tous les problèmes, c'est clair. Je ne vous dis pas que ce l'est. Le PDP est un processus très important. Mais pour certaines choses sur lesquelles nous sommes d'accord, je crois que c'est une bonne solution. Je ne sais pas comment ramener ceci au niveau du Conseil d'Administration, mais en termes de stratégies, je crois que ce système a fait ses preuves et a fonctionné pour nous.

MATTHEW SHEARS :

Merci Mark.

Je n'ai pas parlé dans le micro et nous avons également reçu une note comme quoi nous devrions ralentir pour que les interprètes puissent faire leur travail.

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir du point de vue du Conseil d'Administration par rapport à la réponse de la CSG ? Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Je crois que ce que l'on voit avec le temps, c'est une considération de la rapidité, comment aller plus vite, comment ne pas perdre de temps. J'apprécie cette expérience que vous avez décrite avec les petites équipes. Ce sont des interactions qui n'existent pas dans les statuts mais qui nous permettent quand même d'arriver au bout de nos efforts. Je crois qu'à l'avenir, c'est vraiment de considérer la ligne d'arrivée.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Quelqu'un d'autre ? Très bien. Nous allons passer aux questions de la CSG.

LORI SCHULMAN : Merci beaucoup. La première question sera présentée par Philippe de l'ISPCP.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Lori. Je suis Philippe Fouquart. Je vais reformuler les questions de manière à avoir une autre approche.

Par rapport à la conversation que nous venons d'avoir, si je rebondis, lors de la réunion du Conseil, nous avons travaillé au niveau des groupes de travail avec l'Org et le Conseil d'Administration pour améliorer la livraison et le résultat des PDP. Nous avons parlé de la collaboration avec les liaisons. On pourrait avoir un micro-ODA après le PDP plutôt qu'avant. Au-delà de l'outil de gestion de projet, il y a un certain nombre de recommandations qui demeurent.

Au-delà de tout ce que je viens de mentionner, est-ce que le Conseil d'Administration considère qu'il y aurait d'autres priorités à court terme qui permettraient de produire cette liste de projets ? Et quel exercice de priorisation devrait être utilisé ? Merci.

MATTHEW SHEARS : Je crois que Tripti va nous apporter un éclairage.

TRIPTI SINHA : Je suis désolée, je n'ai probablement pas entendu votre question.

PHILIPPE FOUQUART : La deuxième partie porte sur les priorités que nous devrions dresser en dehors de ce qui est à l'écran.

TRIPTI SINHA : Pourquoi est-ce que vous ne répondez pas sur les priorités ?

MATTHEW SHEARS : En ce qui concerne les priorités, il y a ce processus annuel de priorisation qui inclut la communauté. Je crois que nous enverrons une nouvelle version. Il y aura un appel à volontaires bientôt. Il faut continuer à identifier les priorités dans ces recommandations. Voilà une partie de la réponse.

Au Conseil d'Administration, Tripti nous en dira plus, nous dressons les priorités et nous avançons de façon assez expéditive. J'espère que cela nous permettra de rattraper le retard. Des mesures sont prises assez rapidement, il y en aura davantage.

TRIPTI SINHA : Je voudrais répondre à votre première question. Qu'est-ce que nous recherchons pour améliorer l'efficacité et éviter la stagnation du travail ? Je suis d'accord, le travail a stagné mais les choses ont changé.

Nous examinons différentes modalités d'expédier les choses pour faire le travail qui doit être fait. Voilà, c'était notre élan. C'est ce qui nous a incités à vous écrire cela.

À Los Angeles, le Conseil d'Administration s'est réuni et il s'est plongé dans la façon d'améliorer nos processus et d'améliorer l'efficacité de notre travail qui ne parvenait pas à être fait. Nous avons tiré des enseignements de ce que vous avez fait, Steve, et de ce que vous avez dit, Mark. Nous avons vu des résultats de ces petites équipes. Il y a eu ces requêtes d'enregistrement des données très récemment.

Au cours des trois derniers mois, beaucoup de choses se sont produites. Tout d'abord, l'approbation par le Conseil d'Administration du système de divulgation. La conclusion arrivera rapidement. Vous verrez à la fin de cette réunion et d'ici jeudi, il y aura beaucoup de recommandations de la part de la GNSO. Nous avons travaillé avec la GNSO et les quatre éléments seront réalisés de façon satisfaisante d'ici l'ICANN77.

Nous sommes devenus efficaces déjà. Il y a encore du chemin à parcourir, mais nous avançons dans le bon sens. La question initiale portait sur la recherche de vos contributions pour l'efficacité. Désolée, j'ai hésité et j'en suis désolée.

LORI SCHULMAN :

Philippe, un suivi ?

PHILIPPE FOUQUART :

Je voudrais ajouter à ce que vous avez dit en réponse à la question le Conseil d'Administration.

Il y a ces propositions qui ont été faites. Je crois que la CSG pourrait avaliser les propositions qui ont été émises ce matin. Il y a eu les discussions avec les agents de liaison. L'ODA a été examiné.

LORI SCHULMAN :

Je voudrais intervenir aussi.

Je vois l'avenir de façon très positive et je pense que Sally et vous devez prendre une décision très simple, changer un nom par exemple. Nous en avons parlé à Kuala Lumpur. C'est formidable de voir une petite nuance comme celle-ci, car cela signale à la communauté que vous êtes à l'écoute et que vous visez la productivité réellement. Je crois qu'il faut vraiment être dans la réalité, il faut comprendre la réalité dans laquelle nous sommes et la première chose, c'est d'être précis et honnête. Nous voyons quelque chose qui a priori peut être perçu comme une petite chose, mais c'est quelque chose de très important. Du côté commercial, nous pensons que c'est la première chose à faire pour rétablir les choses.

TRIPTI SINHA :

Merci Lori. Je crois que c'est l'un de mes dadas. Je crois que nous avons tendance à être paralysés par l'analyse. Quand on commence à analyser le problème, on le subdivise, on essaie de voir ce qui peut être fait en petites parties. Quand on essaie de porter à ébullition tout un océan, c'est très difficile, évidemment.

LORI SCHULMAN :

Merci.

Est-ce que nous avons terminé sur ce sujet ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions souhaitées dans la salle ? Nous allons passer à la Mason de la BC. À vous la parole.

MASON COLE :

Je vais poser la question 2. Nous l'avons révisée par rapport à ce qui est à l'écran. Je vais réviser la question 2 en fonction de ce que nous avons entendu ce matin.

Deux des trois unités constitutives plus l'ALAC ont dit dans une lettre il y a un mois leurs attentes pour les consultations selon les préséances de 2009 et de 2013 concernant des changements au RA et au RAA. Nous n'avons pas reçu de réponse de l'ICANN Org, mais nous avons entendu ce matin qu'il y aurait une possibilité de contribuer dans une séance superficielle. Est-ce qu'il peut être possible de recueillir les contributions de la communauté ?

MATTHEW SHEARS :

Theresa.

BECKY BURR :

Je vais commencer et Teresa pourrait répondre ensuite.

Le but, vous le savez, peut-être, vous l'avez peut-être entendu le dire, ces amendements représentent une première étape. Ils ont pour but de traiter les plaintes concernant les accords d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Les parties contractantes sont venues pour présenter des soucis concernant la portée et ces amendements vont

donner à l'ICANN les outils pour la mise en vigueur de la procédure de développement de politique. C'est ce qui est visé. Il y aura probablement davantage d'éléments concernant les étapes que doivent suivre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

Tout cela aura un véritable impact quand ce travail sera terminé. Le but est d'atténuer les utilisations malveillantes et les abus. Le point essentiel, c'est que le Conseil d'Administration de l'ICANN ne peut pas accepter quelque chose qui n'est pas dans l'intérêt du public. La période de commentaires permet d'écouter la communauté pour veiller à ce que nous écoutions tout le monde dans l'intérêt du public.

Nous sommes ici aussi pour dire qu'il y a d'autres choses qui peuvent et doivent être ajoutées. Nos séances d'écoute sont censées lancer la discussion sur le processus de politique. Il faut des outils. Vous pouvez apporter les contributions que vous souhaitez pendant la période de commentaires. Vous pouvez demander d'ajouter une série de 12 points qui manquent à la discussion. Nous vous écouterons. Le but pour nous, c'est de répondre à l'intérêt du public. Nous pourrions gonfler ce processus avec les parties contractantes, quelle que soit la portée, mais il faudrait une négociation de contrat assez massive.

De notre point de vue, le plus bénéfique pour tous, c'est de saisir toutes les améliorations qui découleront de ces modifications et de passer rapidement à l'élaboration de politiques pour approfondir les choses. Je crois que ce n'est pas la dernière occasion. Il y aura beaucoup d'autres occasions, en particulier si tout va bien. Nous avons réussi à obtenir la confiance des parties contractantes et elles amèneront

d'autres sujets. Je crois qu'il y aura de nouveaux accords concernant les opérateurs de registre et aussi les bureaux d'enregistrement dans le cadre de la prochaine série SubPro.

Je ne peux pas vous empêcher de fournir une liste de tous les éléments manquants selon vous des amendements aux contrats. Ces préoccupations que vous avez sont entendues, partagées, mais le Conseil d'Administration considère que le monde sera meilleur si ces amendements ciblés sont mis en œuvre.

LORI SCHULMAN :

Merci Becky. Theresa, est-ce que vous souhaiteriez intervenir ou non à ce stade ? Parce que j'aimerais bien entendre ce que vous avez à dire. J'ai entendu que vous souhaitiez intervenir.

THERESA SWINEHART :

Je crois que c'est bien résumé. Il y a d'autres domaines qui devront être traités, mais ce serait fait de façon plus appropriée à travers une procédure de politique. Une séance d'écoute à un moment où il pourrait être utile d'entendre des retours serait opportune.

LORI SCHULMAN :

Mason s'est mis dans la file d'attente pour prendre la parole. Si d'autres personnes souhaitent prendre la parole, vous pourrez le faire rapidement.

D'un point de vue logique, je pense qu'il faut procéder de façon chirurgicale. C'est utile. Je pense que si nous pouvons traiter un

problème de petite envergure rapidement, ce peut être utile plutôt que de s'attaquer à un problème de grande envergure de façon holistique, ce qui prendrait beaucoup de temps.

Si vous vous souvenez Becky, il y a sept ou huit ans à Helsinki, vous êtes venue vers moi, nous avons parlé d'une lettre soumise par l'IPC où il y avait mention de nombreux domaines d'abus. Nous avons parlé de cette lettre avec le personnel de l'ICANN et la première chose qui a été dite, c'est que nous n'avons pas les outils pour réagir. Cela a pris sept ans et je voudrais remercier le Conseil d'Administration et les parties contractantes. Ouvrir une porte, c'est bien mieux que de la maintenir fermée.

Sur ce, nous donnons la parole à Mason.

MASON COLE :

Merci pour vos réponses. Je ne souhaite pas être difficile par rapport à la question, mais je veux être clair.

La CSG a dit aux parties contractantes dans des conversations bilatérales que nous n'avons aucune intention de créer une dérive des objectifs ou d'élargir nos contributions par rapport à ce que nous souhaitons voir dans les contrats. Ceci est uniquement lié à l'utilisation malveillante du DNS. Je comprends bien, j'étais de l'autre côté, vous le savez. Les parties contractantes, constamment, s'inquiètent de cette dérive des objectifs et c'est une préoccupation tout à fait justifiée. Mais la CSG ne s'intéresse absolument pas à cela. Nous essayons de trouver une opportunité, comme en 2013, de dire à l'avance ce que nous souhaitons voir dans les contrats.

Nous ferons nos commentaires lorsque le moment sera venu, mais je voulais simplement vous donner le point de vue de la CSG.

MATTHEW SHEARS : Merci Mason pour cette clarification.

LORI SCHULMAN : Nous allons passer à la diapositive suivante, question quatre. Je vais présenter la question trois d'abord et après, je donnerai les nuances de cette question. Cette question est très générale, mais nous avons des détails spécifiques.

La question : quels sont les plans du Conseil d'Administration pour que les politiques approuvées de l'ICANN soient mises en œuvre par l'ICANN concernant le WHOIS détaillé, l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire ?

Par rapport à la question quatre, comment est-ce que nous considérons les nouvelles lois qui ont été adoptées en Europe, en particulier la NIS2 ? Maintenant, il y a aussi le processus de transposition qui affecte l'ICANN. Comment est-ce que l'ICANN considère la mise en œuvre de la NIS2 à l'ICANN plutôt que cette loi ne s'applique aux parties contractantes ?

BECKY BURR : Je vais répondre à deux questions en même temps. De toute évidence, l'ICANN suit la NIS2 de près. C'est une directive, donc elle requiert une mise en œuvre par tous les États membres. Certains des États membres

seront rapides, d'autres seront lents, mais nous savons également qu'il y aura des différences dans cette approche de la transposition. Nous allons surveiller les choses de près. Pour l'instant, je crois qu'il est difficile de savoir exactement ce qui va se passer tant que la transposition n'a pas eu lieu. On ne sait pas en quoi l'ICANN sera affectée. Nous le suivons de près.

Les deux questions que vous avez posées, en particulier sur le WHOIS détaillé, notre rôle là-dedans. Pour revenir sur l'historique, la politique du WHOIS détaillé a été mise en œuvre dans son ensemble, mais elle a été mise en attente. Elle existe, elle a été mise en œuvre et ensuite, l'application a été retenue.

Ensuite, il y a eu des recommandations de la phase 1 de l'EPDP. Ces recommandations contenaient une politique de recommandations qui affectait le WHOIS détaillé essentiellement. La décision du registre détaillé ou résumé, c'est que les opérateurs de registre puissent avoir accès aux données, cela pourrait être détaillé tant qu'il y a une justification juridique pour l'accès à ces données. Vous vous rappellerez peut-être que cette recommandation, c'était à peu près un an de correspondance entre le Conseil d'Administration et le conseil de la GNSO. Littéralement, nous avons passé notre temps à nous dire : « Est-ce que c'est ce que vous voulez dire ? » Je me souviens qu'à chaque fois, je leur disais : « Vraiment ? » C'était un peu compliqué. Est-ce que c'est vraiment comme ça qu'on va changer les politiques ? Mais le conseil de la GNSO nous a dit : « Oui, c'est vraiment ce qu'on souhaitait faire. »

Les registres doivent être détaillés lorsqu'il y a un intérêt légitime à acquérir les données d'enregistrement. Actuellement, si un registre

vient à la conformité et dit : « Oui, j'ai une base légitime, j'ai une bonne raison d'obtenir les données », la conformité pourrait assurer l'entrée en vigueur, mais il faut prouver cet intérêt légitime.

Ce que je comprends, c'est que certaines personnes souhaitent qu'il y ait une obligation de WHOIS détaillé. Il faut faire attention aux détails, mais il y a certaines personnes qui disent ceci. Ce que nous comprenons, c'est que la NIS2 ne prescrit pas et n'interdit pas le WHOIS détaillé.

Et nous pensons qu'il y a au moins une intention dans les dispositions d'anti-duplication. L'idée, c'est que ceci ne devrait pas mener à un duplicata de collecte de données. Voilà l'interprétation de l'ICANN. Même si nous avons tort, nous pouvons toujours mettre en application les politiques adoptées par la communauté. Actuellement, la politique sur laquelle l'ICANN travaille, c'est qu'un registre détermine pour lui-même si la NIS2 requiert que le WHOIS soit détaillé. Et si oui, s'il y a un intérêt dans les données, ceci peut tomber dans le cadre de la phase 1.

LORI SCHULMAN :

Je vous remercie pour cette réponse.

Du côté de la CSG, nous interprétons ce que vous avez dit en partie différemment, surtout en ce qui concerne les obligations pour l'opérateur de registre. Parce que pour nous, ce n'est pas une question de minimisation des données ; pour nous, la question de minimisation des données arrive au moment de la collecte des données. Et il y a des obligations dans la loi qui requièrent que certaines données soient collectées.

Nous n'envisageons pas d'obliger les opérateurs de registre à collecter des données, mais les données vont être transférées aux bureaux d'enregistrement dans le cadre des obligations des contrats plutôt que de mettre la charge sur l'utilisateur final qui devrait les soumettre deux fois.

Voilà comment nous considérons cette question, cette interprétation de la minimisation des données qui, pour moi, est une interprétation légitime.

BECKY BURR : Je réponds rapidement. J'aimerais bien avoir une conversation très longue là-dessus par la suite.

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : Nous allons le faire.

BECKY BURR : Ceux qui travaillent dans le domaine de la loi et de la protection des données au jour le jour, selon moi, considèrent que le transfert est une collecte. Mais bon, c'est mon interprétation, donc je suis prudente. Mais si votre interprétation est juste et si l'opérateur de registre dit au bureau d'enregistrement « Vous devez nous donner les données », je ne peux plus rien faire si ce n'est pas effectué. Mais notre politique, c'est que cela dépend de l'opérateur de registre et c'est à lui de montrer l'intérêt légitime dans les données.

LORI SCHULMAN : Merci. J'ai une question de suivi. Peut-être qu'il faut observer ce qui se passe. Il y a tous ces États qui vont la mettre en œuvre de manière différente, il y aura certainement des problèmes d'harmonisation entre les 27 États. N'oublions pas que la directive, c'est la base, ce n'est pas le plafond.

Si vous regardez l'article 28, les recommandations, je ne sais pas si c'est 8 ou 6, mais n'y en aurait-il pas deux ou trois sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord maintenant quoi qu'il arrive, qui font partie de la directive et qui peut-être pourraient nous permettre de lancer certaines pistes de travail ? Ce serait peut-être avantageux pour ne pas être en retard comme pour le RGPD.

BECKY BURR : Oui, on pourrait tout à fait travailler sur ce qui fait partie de la mission de l'ICANN. Il n'y a rien qui nous empêche de commencer.

LORI SCHULMAN : C'est très bien. J'ai une autre question de suivi, si vous me le permettez. Je ne sais pas, vous y avez peut-être déjà répondu, mais c'est une question qui s'adresse surtout à Sally en tant que PDG intérimaire. Nous nous demandons s'il n'y a pas de piste de travail spécifique – et effectivement, c'est entre les mains de la GNSO – en ce qui concerne l'organisation en elle-même et sa considération de la NIS2. Vous êtes vous-même un opérateur de registre du .int. Est-ce au niveau de l'organisation le personnel pourrait faire quelque chose ?

Pour moi, c'est une question opérationnelle plutôt que politique. Je vais prendre cette perspective. Au niveau opérationnel, est-ce que le personnel fait quelque chose ?

SALLY COSTERTON : C'est une excellente question. Je vais regarder dans la salle, je ne sais pas qui est la bonne personne, c'est peut-être David ou alors Ash.

THERESA SWINEHART : Peut-être qu'on pourrait revenir vers vous avec la réponse, parce qu'en fait, ceci implique plusieurs fonctions. Donc, je voudrais avoir la bonne réponse à vous donner.

LORI SCHULMAN : On peut tout à fait envoyer la question par écrit. Je peux vous l'envoyer à vous, Tripti et Sally.

SALLY COSTERTON : Oui, tout à fait, ce serait bien. Je souhaite m'assurer de répondre pleinement à la question. C'est une excellente question. Merci beaucoup. Donc, communiquons par écrit.

LORI SCHULMAN : Je ne peux pas vous garantir que ce sera cette semaine, mais bientôt.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir à ce sujet ? Quelqu'un dans la salle ? Je sais que nous sommes tous passionnés. Vicky Sheckler.

VICTORIA SHECKLER : C'est une question à deux parties. Nous avons parlé du WHOIS détaillé, mais par rapport aux politiques d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, qu'est-ce que vous pouvez nous dire ?

BECKY BURR : L'ICANN a dit que le système de demande de données d'enregistrement du WHOIS représente une opportunité de travailler sur la mise en œuvre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et de leur accréditation. ICANN Org est en train d'effectuer des recherches et de mettre en place une liste, ce qui est nécessaire pour effectuer la mise en œuvre de ces recommandations en conjonction avec le système de demande de données du WHOIS.

Nous pensons que c'est une opportunité de tester une approche intégrée de centralisation du processus pour soumettre les requêtes des parties tierces, à la fois pour les gTLD non publics et pour les données concernant les titulaires de nom de domaine gTLD. Il y a des informations sur le statut de la mise en œuvre à la page « Mise en œuvre politique » de l'ICANN. Nous avons adopté une résolution de mise en place du système de requêtes de données d'enregistrement. Nous avons donc maintenant l'opportunité de voir si le moment est venu de mettre en œuvre le PPSAI.

BECKY BURR : Merci Becky.

Je crois que nous avons répondu à toutes les questions. Nous avons encore un peu de temps. Y a-t-il des commentaires, des questions supplémentaires, des réflexions ? Oui.

BRIAN KING :

Merci Becky. Cela a été très utile de vous entendre sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. Qu'est-ce qu'il faut pour le Conseil d'Administration pour terminer cette mise en œuvre, en quelques mots si vous le pouvez ?

BECKY BURR :

Nous venons de passer la résolution et je n'ai pas encore pensé au prochain système sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire. Il y a donc une étape suivante.

LORI SCHULMAN :

Merci Becky. Vous savez que cette thématique suscite beaucoup de passion. Je m'excuse auprès de Vicky car c'était une de ses questions importantes et je ne souhaiterais pas minimiser cette question.

Si vous êtes ouverts, nous pouvons passer à une séance spontanée de questions et réponses. Le Conseil d'Administration est présent. Si certaines des réponses n'étaient pas claires ou si vous souhaitez un complément d'information, nous sommes ouverts à cette possibilité.

JAN JANSEN :

J'ai entendu Becky dire que c'est une directive, ce qui est à 100 % exact, et qu'elle doit être transposée à tous les États membres, ce qui est à

100 % exact aussi. Certains États membres seront lents, d'autres plus rapides. Mais est-ce que cela vous autorise à simplement attendre ? Il est clair que le minimum qui peut être accepté est très clair. Et ce n'est pas parce qu'une directive n'est pas transposée dans les délais impartis qu'elle n'a pas d'effet. Cette directive peut être considérée comme étant en vigueur au tribunal d'un État-membre. Il y a des dispositions qui qualifient cette définition et je voudrais savoir quelle est la position du Conseil d'Administration.

LORI SCHULMAN :

Je ne disconviens de rien de ce que vous avez dit. Certains Étatsmembres de l'Union européenne transposeront cela rapidement. Donc vous avez raison, nous n'allons pas attendre que le dernier État européen ait procédé à cette transposition. Je pense que l'ICANN peut être donc l'opérateur de registre et le bureau d'enregistrement. C'est une question à poser.

Il y a des choses sur la NIS2 qui ne sont pas encore très claires, quel sera le degré d'exactitude exigé. Il y a du travail qui est fait sur l'exactitude et nous espérons pouvoir avancer dans ce domaine et la transposition s'appuiera sur le travail que nous faisons ici.

Concernant la quantité de détails, plus détaillé ou moins détaillé, nous avons des différences d'opinions sur ce qui est exigé. Je ne sais pas si nous pouvons résoudre ces divergences. Je peux vous dire que les opérateurs de registre auront leur point de vue aussi. Nous ne pouvons pas dire unilatéralement, à moins d'avoir un consensus, que c'est ce que vous devez faire. Chaque opérateur de registre devra déterminer

comment il pourra se conformer aux obligations des données d'enregistrement.

Mais la réponse, c'est que rien ne fait obstacle à notre capacité collective de prendre davantage de temps pour faire le travail de l'ICANN en vue de mener le travail qui doit être fait dans le domaine des politiques liées à la NIS2, à condition que tout cela soit aligné sur la mission de l'ICANN.

Jusqu'à ce que la Cour européenne de justice nous donne des éléments précis sur ce que cela signifie, nous avons des différences d'opinions, les opérateurs de registre ont aussi leurs opinions.

LORI SCHULMAN : J'espère que les solutions politiques peuvent correspondre au travail qui est fait.

MARK DATYSGELD : Je voudrais revenir un peu en arrière vers notre premier sujet concernant la rapidité du travail au niveau du Conseil d'Administration.

L'année dernière, dans nos conversations avec le Conseil d'Administration, nous avons entendu parler des efforts pour la priorisation. Je voudrais savoir si on pouvait partager quelques informations sur les résultats de ces efforts. Est-ce qu'il y a des éclaircissements pour savoir si le Conseil d'Administration est passé de l'étape de la planification à l'étape suivante ?

MATTHEW SHEARS :

Merci Mark.

Le Conseil d'Administration va entamer sa série suivante de travail de priorisation. Il y avait P1 à P4, etc. Cette priorisation s'est concentrée sur ce que faisait la communauté. Nous étions en phase avec la communauté. Nous reprendrons ce processus. Je ne prévois pas qu'il y ait des décalages entre ce que fait la communauté en ce qui concerne notamment l'utilisation malveillante du DNS, les SubPro. Il faut jongler avec les différentes choses, mais nous avançons dans ce processus et je pense que nous aboutirons dans un ou deux mois. Nous renouvelerons le processus et nos efforts, mais je ne pense pas qu'il y aura beaucoup de changements par rapport aux thématiques que nous avons examinées.

Il nous reste deux minutes environ. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole dans ce laps de temps ? Je ne vois pas de mains levées. Il nous reste quelques minutes.

Nous remercions tout le monde. Merci à tous pour votre participation. Lori, vous avez le dernier mot.

LORI SCHULMAN :

La séance est levée. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]